3 ANS APRES L’ATTENTAT CONTRE DES OCCIDENTAUX SUR LE CAMPEMENT DE KANGABA (MALI)...

jeudi 18 juin 2020, par Thémis

Le 18 juin 2017, de 15h30 à 3h du matin, des hommes munis d’armes lourdes ont attaqué le camp de Kangaba, hôtel fondé par un français, à proximité de Bamako (Mali). Avant la neutralisation des assaillants par les forces anti-terroristes maliennes, 5 personnes seront tuées, dont un franco-gabonais, 14 autres blessées parmi lesquelles 2 français ; de nombreuses autres ayant assisté à la scène seront marquées à jamais par cette journée d’horreur.

L’attaque sera revendiquée par le "JNIM", Jama’a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (ou Groupe de soutien à l’Islam et aux musulmans), qui a prêté allégeance à AQMI. Les cibles de l’attentat apparaîtront être les occidentaux présents dans le campement, même si des victimes d’autres nationalités seront dénombrées.

Les autorités maliennes ont mené l’enquête sur les causes et circonstances de cet acte, à la recherche de complices et des instigateurs de l’attaque. Cet attentat pourrait s’inscrire dans un cadre plus général, en lien avec d’autres crimes similaires, à Grand Bassam en Côte d’Ivoire (2016), ainsi qu’à Ouagadagou au Burkina Faso. Plusieurs personnes ont pu être jusqu’alors soupçonnées par la justice, sans qu’une véritable mise en examen n’ait été réalisée.

Le Parquet national anti-terroriste de Paris a quant à lui ouvert une enquête-miroir, coordonnée avec la justice malienne. Trois ans après les faits, aucune information judiciaire n’a pour le moment été ouverte pour cet attentat, contrairement aux autres attentats cités précédemment. Cependant, le 15 novembre dernier une réunion d’information était organisée au Tribunal Judiciaire de Paris, lors de laquelle la famille de la victime franco-gabonaise décédée et la FENVAC participaient. Les représentants du parquet ont exposé les différentes avancées de l’enquête, en présence des enquêteurs dépêchés sur place. Des demandes d’entraides internationales, émises par la France, sont en cours auprès des autorités maliennes, avec l’espoir d’avoir sous peu des retours.

Cette procédure illustre les difficultés auxquelles doivent faire face l’ensemble des ressortissants français, victimes d’actes terroristes à l’étranger, ciblés pour leur origine. Des enquêtes longues, ralenties par leur aspect international et pour lesquelles la justice française ne peut agir avec l’ensemble de ses moyens. Ce manque de réponse est d’autant plus difficile qu’il s’accompagne de l’absence de lieu mémoriel en hommage aux victimes.

Nous ne les oublions pas, et continuons d’agir afin que leur voix puisse être entendue.